

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1er mars 2021

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance ordinaire s'est tenue à huis clos par téléconférence, le 1er mars 2021, à compter de 19h00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Lévesque.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM. Bob Lussier
MME Suzanne Lessard Lucie Dagenais

Assiste également à la séance le directeur général, Monsieur Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

RÉS 990-03-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': Adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-bas, en ajoutant un point de discussion au varia : Recherche de candidat pour le poste de CCU :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER FÉVRIER 2021
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES A PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DU MAIRE
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 MAMH – MISE EN BERNE DU DRAPEAU DU QUÉBEC – JOURNÉE DE COMMÉMORATION NATIONALE EN MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA COVIDE-19 – 11 MARS 2021
 - 5.2 POSTE CANADA – DEMANDE D'APPUI DE LA CAMPAGNE « VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES »
 - 5.3 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LE BOULEVARD DES ARTS
6. DEMANDE NO. 21-003 – 5, RUE DE LA LIBERTÉ– 9288-5854 QUÉBEC INC.-PIIA 2E DEMANDE
7. DEMANDE NO. 21-004 DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA– 96, ROUTE 237 SUD – JESSYKA BRUNET
8. DEMANDE NO. 21-005 – 25, CHEMIN DE LA CHOUETTE – NICOLAS VAN CALOEN ET JULIE CARDINAL - PIIA
9. DEMANDE NO. 21-006 – 125, CHEMIN DES ÉRABLES – AGRANDISSEMENT - MARC FORTIER - PIIA
10. PROGRAMME DE SUBVENTION MUNICIPAL POUR LES COUCHES LAVABLES
11. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE FRELIGHSBURG AN 4 2020 SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
12. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVIZO EXPERTS-CONSEILS - SUIVI ET EXPLOITATION MENSUEL DES INSTALLATIONS DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2021
13. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS BERGERON&GAGNON – RÉALISATION DE L'INVENTAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU MCC
14. SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2021
15. INSTALLATION D'UNE BORNE FONTAINE
16. ENREGISTREMENT D'UNE SERVITUDE – CONDUITE SANITAIRE 49 RUE PRINCIPALE
17. SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE ASSOCIATION GAROGANA INC. ET LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG CONCERNANT LE CAMP DE JOUR ESTIVAL
18. DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT – RBC

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1er mars 2021

19. ADOPTION DU RÈGLEMENT 116-01-2005(21-1) ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
20. IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – VENTE (MRC)
21. DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DU MOIS DE JANVIER
22. VARIA
23. QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
24. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

RÉS 991-03-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1er FÉVRIER 2021

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 11 janvier 2021 tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

RÉS 992-03-21 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	Fournisseur	Référence	Montant
340	Société d'histoire et de patrimoine	Produits des ventes	210.00 \$

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

SUIVIS ET INFORMATIONS DU MAIRE

- Consultation publique projets de règlements.

CORRESPONDANCE

- Demande de soutien financier – Le boulevard des arts.

RÉS 993-03-21 MAMH – MISE EN BERNE DU DRAPEAU DU QUÉBEC – JOURNÉE DE COMMÉMORATION NATIONALE EN MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA COVID-19 – 11 MARS 2021

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de souligner la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19 reçue le 19 février 2021 ;

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : appuyer l'initiative du premier ministre du Québec, monsieur François Legault, et de souligner la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19 ;

De : mettre en berne le drapeau municipal du Québec jeudi le 11 mars 2021, de l'aube (6 h 05, heure du Québec) au crépuscule (17 h 45, heure du Québec) ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1er mars 2021

De : respecter la minute de silence nationale afin d'honorer la mémoire des victimes de la COVID-19 au sein de l'Hôtel de Ville de Frelighsburg, jeudi le 11 mars à 13 h 00.

ADOPTÉE

RÉS 994-03-21 POSTE CANADA – DEMANDE D'APPUI DE LA CAMPAGNE « VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES »

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale ;

ATTENDU QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande ;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

ATTENDU QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules ;

ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires ;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible ;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste ;

ATTENDU QUE le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution ;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage ;

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : appuyer la campagne « Vers des collectivités durables » de Poste Canada ;

De : transmettre une copie de la présente résolution à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand.

ADOPTÉE

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LE BOULEVARD DES ARTS

Présentation de la demande de soutien financier au conseil municipal.

RÉS 995-03-21 DEMANDE NO. 21-003 – 5, RUE DE LA LIBERTÉ– 9288-5854 QUÉBEC INC.-PIIA 2E DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE la demande a été refusée à la première présentation ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'a pas soumis de nouvelle proposition ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent unanimement au conseil municipal de reporter la demande de permis à la prochaine séance ;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1er mars 2021

QUE : La demande de permis soit soumise à nouveau au CCU.

ADOPTÉE

RÉS 996-03-21 DEMANDE NO. 21-004 DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA – 96, ROUTE 237 SUD – JESSYKA BRUNET

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise la construction d'une maison unifamiliale projetée avec une marge latérale de 4,17 mètres et une marge arrière de 6,07 mètres, la situation projetée ne respecte pas les dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant les dispositions relatives aux marges de la zone M3-23, de l'annexe B, qui stipule que la marge de recul latérale minimale des bâtiments principaux est de 8 mètres et que la marge de recul arrière minimale est de 10 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande correspond aux critères et objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé comporte plusieurs contraintes comme des cours d'eau et des pentes ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au règlement portant sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure dans son contexte ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est déposée de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent unanimement au conseil municipal d'accepter la demande de dérogations mineures et au PIIA telles que présentées ;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 23 février 2021 d'accorder la dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

RÉS 997-03-21 DEMANDE NO. 21-005 – 25, CHEMIN DE LA CHOUETTE – NICOLAS VAN CALOEN ET JULIE CARDINAL - PIIA

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction d'une résidence correspond majoritairement aux critères du PIIA secteur Pinnacle ;

CONSIDÉRANT QUE tous les renseignements supplémentaires exigés par le CCU, afin de pouvoir se prononcer sur l'émission du permis de construction ont été transmis pour l'analyse au conseil municipal le 26 février 2021 ;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Ce conseil accepte l'émission d'un permis de construction d'une résidence assujettie au PIIA déposée par Nicolas van Caloen et Julie Cardinal pour le 25, chemin de la Chouette.

ADOPTÉE

RÉS 998-03-21 DEMANDE NO. 21-006 – 125, CHEMIN DES ÉRABLES – AGRANDISSEMENT - MARC FORTIER - PIIA

CONSIDÉRANT QUE la demande correspond entièrement aux critères du PIIA secteur Pinnacle ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent unanimement au conseil municipal d'accepter la demande au PIIA telle que présentée ;

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1er mars 2021

QUE : Ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 23 février 2021 l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement d'une résidence assujettie au PIIA déposée par Marc Fortier pour le 125, chemin des Érables.

ADOPTÉE

RÉS 999-03-21 PROGRAMME DE SUBVENTION MUNICIPAL POUR LES COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT la demande de « Proposition d'une subvention municipale pour l'achat de couches lavables » de la part de Vitalité Frelighsburg reçue le 21 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Frelighsburg a à cœur la protection de l'environnement et le bien-être de ses résidents ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de couches lavables et réutilisables constitue une mesure d'économie appréciable pour les résidents tout en permettant la réduction des déchets ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'établir en partenariat avec Vitalité Frelighsburg un programme de subvention pour l'achat de couches lavables et réutilisables destiné aux familles résidant sur son territoire, le tout en considération des bénéfices ainsi obtenus pour l'environnement et pour sa population en général ;

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg signe une entente avec Vitalité Frelighsburg pour l'organisation et la gestion du « Programme de subvention de l'achat de couches lavables et réutilisables », conformément à la demande de Vitalité Frelighsburg reçue le 21 janvier 2021 ;

QUE : la Municipalité de Frelighsburg en partenariat avec la Vitalité Frelighsburg lance le « Programme de subvention pour l'achat de couches lavables et réutilisables », au montant global annuel incluant les taxes de 2 000 \$, rétroactif au 1er janvier 2021 ;

QUE : le directeur général et/ou le maire sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document relatif à la présente.

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 001-03-21 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE FRELIGHSBURG AN 4 2020 SCHEMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1er juillet 2016 ;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

ATTENDU QUE pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel à été élaboré. Ce fichier comporte sept (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2020 An 4 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Frelighsburg ;

ATTENDU QUE la municipalité de Frelighsburg a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2020 An 4 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1er mars 2021

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La municipalité de Frelighsburg adopte le rapport d'activités annuel 2020 An 4 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

RÉS 002-03-21 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVIZO EXPERTS-CONSEILS - SUIVI ET EXPLOITATION MENSUEL DES INSTALLATIONS DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2021

CONFORMÉMENT à l'offre de services professionnels en suivi et exploitation mensuel des installations des eaux usées pour l'année 2021 proposée par Avizo Experts-Conseils le 17 février 2021 ;

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg renouvelle le contrat avec Avizo Experts-Conseils pour le suivi et exploitation mensuel des installations des eaux usées pour l'année 2021 au montant de 1286.25\$ par mois, pour le montant annuel incluant les taxes de 15 435 \$;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 003-03-21 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS BERGERON GAGNON INC. – RÉALISATION DE L'INVENTAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU MCC

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande de la municipalité de Frelighsburg au « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier 2020-2023 » (plus loin « Programme ») du ministère de la Culture et des Communications (plus loin « Ministère ») ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme ne s'applique qu'aux bâtiments municipaux qui bénéficient d'une cote établie par l'« Inventaire du patrimoine bâti » et admise par le Ministère dans le cadre du Programme ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels du cabinet Bergeron Gagnon Inc. pour la réalisation de l'« Inventaire du patrimoine bâti du secteur villageois de Frelighsburg » (plus loin l'« Inventaire ») reçu le 1er mars 2021 répond aux attentes du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de l'Inventaire sera effectuée dans le cadre du Programme et, donc, sera subventionnée à la hauteur de 60% par le Ministère ;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de services professionnels du cabinet Bergeron Gagnon Inc. pour la réalisation de l'Inventaire reçu le 1er mars 2021 pour le montant incluant les taxes de 15 653,85 \$;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1er mars 2021

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 004-03-21 SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le maire et le directeur général, sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité l'entente intermunicipale 2021 relative à la collecte des matières résiduelles.

ADOPTÉE

RÉS 005-03-21 INSTALLATION D'UNE BORNE FONTAINE

CONSIDÉRANT QUE pour l'entretien régulier et efficace du réseau d'aqueduc municipal il est fortement recommandé d'avoir des bornes-fontaines à toutes ses extrémités ;

CONSIDÉRANT QUE les bornes-fontaines facilitent également l'approvisionnement du réseau d'aqueduc municipal en eau potable en cas d'urgence ;

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg remplace la borne d'irrigation initialement prévue dans le Projet de développement « Frelighsburg en haut » par une borne fontaine ;

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 2 267.66 \$ à l'ordre de St-Pierre Tremblay Excavation pour payer la différence de prix entre la borne d'irrigation initialement prévue et la borne fontaine qui sera finalement installée ;

QUE : la Municipalité de Frelighsburg indique qu'il s'agit d'une borne-fontaine destinée uniquement à l'entretien du réseau d'aqueduc municipal ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 006-03-21 ENREGISTREMENT D'UNE SERVITUDE – CONDUITE SANITAIRE 49 RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la description technique reçue le 23 février 2021 de la part du bureau d'arpenteurs-géomètres Bédard Tremblay permet l'enregistrement d'une servitude pour l'installation d'une conduite sanitaire en faveur du 46 rue Principale sur la propriété du 49 rue Principale ;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg engage l'étude des notaires Ménard et Paquette pour la rédaction de l'acte de servitude ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1er mars 2021

QUE : le directeur général et le maire sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

RÉS 007-03-21 SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE ASSOCIATION GAROGANA INC. ET LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG CONCERNANT LE CAMP DE JOUR ESTIVAL

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Municipalité de Frelighsburg avec l'Association Garogana Inc. pour la reconduction en 2021, de l'entente de service 2020 relative à la gestion et l'organisation du camp de jour estival ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg reconduit avec l'Association Garogana Inc. l'entente de service pour l'année 2021 relative à la gestion et l'organisation du camp de jour estival ;

QUE : le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité de Frelighsburg tout document relatif aux présentes.

ADOPTÉE

RÉS 008-03-21 DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT – RBC

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur général à faire la demande d'une carte de crédit auprès de la RBC Banque Royale avec une limite de crédit de 2 000 \$ au nom de la Municipalité de Frelighsburg et à signer tous les documents pour le compte de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉS 009-03-21 ADOPTION DU RÈGLEMENT 116-01-2005(21-1) ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte le règlement 116-01-2005(21-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal :

ATTENDU le règlement 116-01-2005(20-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE L'article 2 de la loi sur le traitement des élus municipaux donnant le droit au conseil d'une municipalité de fixer par règlement la rémunération de son maire et des autres membres;

ATTENDU QUE le présent règlement vient modifier le règlement 116-01-2005 (20-1) aux fins de couvrir la rémunération du maire et des membres du conseil pour l'exercice financier de l'année 2021 en modifiant les articles 1, 2 et 5;

ATTENDU QUE le présent règlement vient modifier l'article 4 aux fins d'augmenter la rémunération du conseiller municipal siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de Frelighsburg à 75 \$;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance spéciale du 18 février 2021 par la conseillère Marie-France Moquin, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1er mars 2021

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 18 février 2021, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, avant la séance ordinaire du 1er mars 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
CONSÉQUENCE : Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des membres présents

QUE: Le règlement 116-01-2005(21-1) est adopté et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 La municipalité de Frelighsburg verse aux membres du conseil municipal comme rémunération pour tous les services qu'ils rendent à la municipalité à quelque titre que ce soit, la somme annuelle des montants suivants:

- a) \$ 11 393,42 dans le cas du maire
- b) \$ 3 797,97 dans le cas des conseiller(ère)s;

et pour les dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction, la municipalité verse une allocation annuelle de:

- a) \$ 5 696,83 dans le cas du maire
- b) \$ 1 898,86 dans le cas des conseiller(ère)s;

ARTICLE 2 La rémunération des membres du conseil municipal est indexée de 1.5% pour l'exercice financier couvrant l'année 2021 selon l'indice des prix à la consommation (IPC) calculé sur une période de douze mois en octobre de l'exercice précédent, de 1% majoré par le conseil municipal à 0,5 % ;

ARTICLE 3 La municipalité de Frelighsburg verse au conseiller municipal siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de Frelighsburg une rémunération dont le montant est fixé en fonction de la présence à toute séance dudit comité ;

ARTICLE 4 Le montant de la rémunération est fixé à 75 \$ par présence;

ARTICLE 5 Le présent règlement couvre l'exercice financier 2021 et rétroagit au 1^{er} janvier 2021;

ARTICLE 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

RÉS 010-03-21 IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – VENTE (MRC)

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1er mars 2021 ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la greffière secrétaire-trésorière concernant les immeubles sur le territoire de la municipalité de Frelighsburg pour lesquels les taxes municipales dues des années 2019-2020 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie ;

CONSIDÉRANT les démarches déjà entreprises auprès des propriétaires desdits immeubles, l'intérêt pour la municipalité de Frelighsburg d'éviter toute prescription du compte de taxes et les pouvoirs conférés au conseil par la législation applicable en matière de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1er mars 2021

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil autorise en vertu de la loi la vente des immeubles en défaut de paiement, en tout ou en partie, des taxes municipales et/ou scolaires des années 2019-2020 et antérieures le 10 juin 2021 ou à une autre date à être fixée par la MRC Brome-Missisquoi en fonction des directives gouvernementales en lieu avec la COVID-19. Cependant au cours du processus et sur la demande de la MRC, en procédant par une autorisation écrite du directeur général et/ou du maire pouvant donner l'autorisation pour la Municipalité, de réduire le montant dû acceptant de soustraire les taxes de l'année courante ou autres ;

QUE : le conseil autorise au nom de la municipalité de Frelighsburg à la conseillère, Madame Suzanne Lessard, ou en son absence au conseiller, Monsieur Bob Lussier, à assister à la vente et à faire la première mise et/ou acquérir tout immeuble en défaut de paiement des taxes de la municipalité de Frelighsburg faisant l'objet de cette vente, la Municipalité n'étant cependant pas tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication ;

QUE : le cas échéant, le montant la première mise ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DU MOIS DE JANVIER

VARIA

RÉS 011-03-21 CAMION VOIRIE MUNICIPALE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QUE le camion du service municipal des travaux publics doit être remplacé à la suite d'un accident ;

CONSIDÉRANT les suggestions du directeur du service municipal des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg lance un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un pick-up.

ADOPTÉE

RÉS 012-03-21 GILLES PRAIRIE – RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le certificat de qualification de « Préposé à l'aqueduc », du directeur de la voirie, monsieur Gilles Prairie, expire le 6 avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg renouvelle ce certificat de qualification, afin de permettre à monsieur Prairie d'intervenir et de surveiller les travaux sur le réseau d'aqueduc municipal.

ADOPTÉE

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

RÉS 013-03-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais

